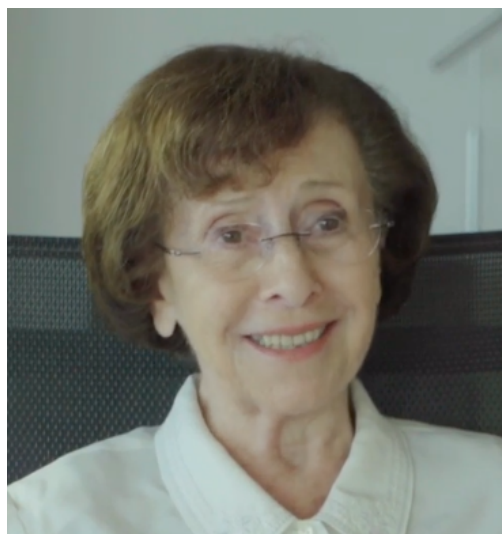


Guide didactique

Présentation des documents et tâches des élèves

Témoïn : Rachel Jedinak

Rachel Jedinak, née en 1934 à Paris. Elle réchappe à la rafle du Vél'd'Hiv et vit cachée jusqu'à la fin de la guerre.



Rachel Jedinak en 1942 (© Archives familiales) et en septembre 2019 (© N. Fink)



Entretien réalisé à Lausanne en septembre 2019 par Nadine Fink (interview) et D. Maurer (caméra)
© HEP Vaud



Ma rencontre avec des témoins

L'élève visionne d'abord le témoignage et choisit deux thèmes à explorer parmi les quatre proposés ci-dessous :

- A. Vie d'avant et pendant l'Occupation
- B. Rafle du Vél' d'Hiv
- C. Survivre dans la clandestinité
- D. Se reconstruire et témoigner

Après avoir écouté le témoignage, l'élève répond à la question suivante :

Après avoir écouté ce témoignage, indique ce qui a retenu ton attention et explique pourquoi.

Réponse ouverte.

Puis l'élève prend connaissance l'extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Depuis lors, après tant d'années, la petite fille de la Bellevilloise est revenue au fond de moi. Elle est avec Rolande Sannier, la fillette au chapeau trop grand de Château-Renault, la sœur de Louise, la mère de famille, puis la grand-mère et l'arrière-grand-mère que je suis. En me souvenant, en créant des ponts entre les temps, je suis redevenue entière. Ma souffrance ne gît plus sur cette terre. J'en ai terminé avec elle. Alors, je la raconte. Pas pour pleurer, non, ni pour ressasser (...) »

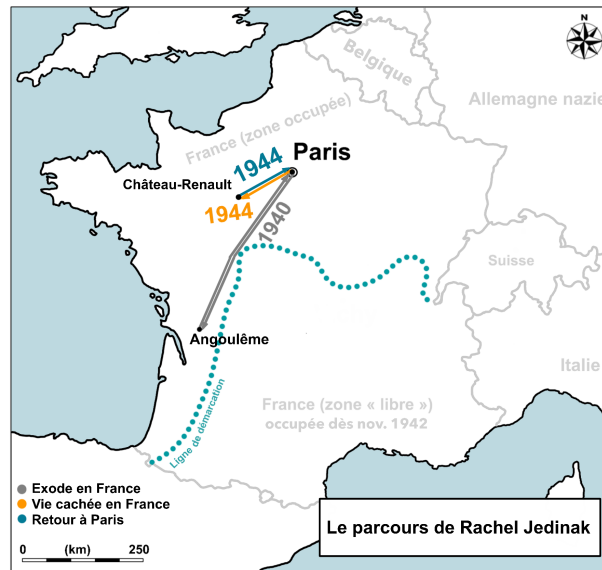
L'élève répond ensuite à la question suivante :

Pourquoi, selon toi, Rachel en a-t-elle « terminé » avec sa souffrance ?

Réponse ouverte.

L'élève prend connaissance de la biographie de Rachel Jedinak et de la carte de son parcours durant la guerre.

Rachel Jedinak, née Psankiewicz, est née à Paris le 30 avril 1934. Ses parents sont originaires de Pologne et se sont connus à Paris dans les années 20. Rachel a une sœur, Louise, née en 1929. La famille vit simplement, Abram Psankiewicz est vernisseur dans une fabrique de meubles. En 1939, il s'engage volontairement dans l'armée française. La mère de Rachel doit cumuler plusieurs emplois pour faire vivre la famille en son absence. Rentré à Paris, son père est arrêté en mai 1941 et interné à Beaune-la-Rolande, puis déporté et assassiné à Auschwitz en 1942. En juin 1942, à cause des lois antijuives et du plan d'extermination des nazis, Rachel et les siens sont en danger ; ils doivent porter l'étoile jaune et sont stigmatisés au quotidien. Rachel et sa sœur vont réussir à s'enfuir lors de la Rafle du Vél' d'Hiv, le 16 juillet 1942, grâce à la perspicacité de leur mère. Cette dernière les fait s'échapper du centre de rassemblement de la Bellevilloise, dans le 20^e arrondissement de Paris, lieu de transit avant le vélodrome d'hiver. La mère de Rachel sera transférée à Drancy, puis déportée le 29 juillet 1942 et assassinée à Auschwitz. Rachel et sa sœur seront ballottées de cachette en cachette durant le reste de la guerre, dissimulant leur identité réelle, car le danger est toujours très grand. Elles échappent à la seconde rafle, appelée celle des vieillards, en février 1943. Rachel porte la fausse identité de Rolande Sannier jusqu'à la Libération, en 1944. Après la guerre, elle se marie et a une fille. À la suite de la profanation du cimetière juif de Carpentras, en 1990, à la demande de son petit-fils, elle commence à témoigner, particulièrement auprès des jeunes, pour raconter son histoire. Elle a également écrit un livre : « Nous étions seulement des enfants ».



Puis, l'élève classe dans l'ordre les événements de la chronologie personnelle Rachel Jedinak.

Chronologie générale (carrés gris)

- 1929 : Crise économique
- 1933 : Hitler au pouvoir
- 1939 : Début de la Seconde Guerre mondiale
- 1940 : Invasion de la France
- 1944 : Libération de la France
- 1945 : Fin de la guerre
- 1946 : Procès de Nuremberg

Chronologie personnelle (carrés turquoises)

- 1934 : Naissance de Rachel Jedinak
- 1940 : Exode de Paris
- 1942 : Rafle du Vél'd'Hiv
- 1944 : Libération de Paris
- 1990 : Profanation du cimetière de Carpentras

L'élève a commencé à générer son document de synthèse. Il-elle devra sélectionner quatre sources documentaires, parmi celles proposées, qui lui paraissent importantes. Ces sources lui permettront d'approfondir les thèmes choisis. Pour chaque document sélectionné, l'élève répondra à des questions.

NB : Les élèves ne consulteront donc pas nécessairement les mêmes documents.

THÈME A : VIE D'AVANT ET PENDANT L'OCCUPATION

L'élève choisit deux documents parmi les quatre proposés et effectue les tâches qui s'y rapportent.

Document A1

Photographie de la famille Psankiewicz en 1934 et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



La famille Psankiewicz en 1934. Rachel est sur les genoux de sa mère.

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Les enfances ont leurs espaces. Elles s'étendent sur des cartes qui semblent longtemps aussi grandes que des villes entières. En grandissant, on se rend compte qu'il ne s'agissait que de quatre ou cinq rues, une dizaine de lieux et l'école, au centre. Mon enfance, elle, se déploie sur plusieurs cartes. Il a fallu que je retrouve la petite fille de la Bellevilloise pour retourner dans celle de mes premières années, la plus intime, sans doute parce que c'était la plus heureuse. »

Tâche de l'élève :

En comparant le récit de Rachel Jedinak, l'extrait de son livre et en observant cette photographie, que te révèle-elle sur la famille Psankiewicz avant le début de la guerre ?

Réponse ouverte.

Document A2

Photographie de l'Exode et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



L'Exode : Fuite des populations civiles françaises devant la progression de l'armée allemande (mai-juin 1940)

Extrait du livre de Rachel Jedinak:

« Nous, les enfants, ne comprenions rien. Quelques heures plus tôt, c'était encore un jour comme un autre. Un vendredi qui aurait pu être merveilleux. Désormais, nous n'avions pour seule maison que ce camion bleu de l'oncle Lenczner, bourré de vêtements et d'objets pour nous rappeler cette vie d'avant et c'était une chance. Certains hommes, eux, tiraient des charrettes pleines d'habits, d'objets, les sangles attachées à leurs épaules. Des femmes couraient en poussant des landaus. D'autres fuyaient à bicyclette

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak et de l'extrait de son livre, explique en quoi cet Exode marque un tournant dans la vie de Rachel Jedinak et des enfants en général.

Réponse ouverte.

(...) Durant les premiers kilomètres, il fut impossible de parler. Nous n'osions même pas nous regarder, de peur de découvrir, dans le regard de l'autre, la terreur que nous tentions à grands efforts de garder au fond de nous. »

Document A3

Deux photographies d'Abram Psankiewicz au camp d'internement de Beaune-la-Rolande (Loiret), en 1942 et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Abram Psankiewicz (entouré en orange) et d'autres internés au camp de Beaune-la-Rolande (Loiret). France, janvier 1942.



Abram Psankiewicz (entouré en orange) et d'autres internés au camp de Beaune-la-Rolande (Loiret). France, juillet 1942.

Extrait du livre de Rachel Jedinak:

« (...) il y en avait deux [photo] de mon père à Beaune-la-Rolande, que ma tante avait gardées. (...) La première est sépia (...). Mon père y est entouré d'une dizaine d'hommes. C'est un bel après-midi de la fin de l'hiver 1941. (...) Les hommes posent face au soleil. (...) Mon père ne semble pas inquiet. (...) Ils semblent bien, tellement bien que, sans connaître la date du cliché, on pourrait croire que ce sont des travailleurs en pause-déjeuner. (...) L'autre photo a été prise quelques mois plus tard. (...) Les hommes n'ont plus de ventre ou presque. (...) Les bras qu'ils posent les uns sur les autres sont mous, épuisés. (...) »

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak, des deux photographies prises dans le camp d'internement de Beaune-la-Rolande et de la citation tirée de son livre, que déduis-tu des conditions de vie et d'internement du père de Rachel ?

Réponse ouverte.

Document A4

Acte de disparition d'Abram Psankiewicz et une partie transcrite, extrait du livre de Rachel Jedinak
« Nous étions seulement des enfants »



Acte de disparition établi au nom d'Abram Psankiewicz, datée du 30 avril 1948. Archives familiales Rachel Jedinak.

Transcription d'un extrait de l'acte de disparition établi au nom d'Abram Psankiewicz :

« Paris, le 30 avril 1948
 ACTE DE DISPARITION
 LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, Vu l'article 88 du Code civil (Ord. du 30 octobre 1945); (...) DÉCIDE: la disparition de PSANKIEWICZ Abram né le 26 décembre 1901 à VARSOVIE (Pologne) dans les conditions indiquées ci-après :
 Arrêté le 14 mai 1941
 Déporté à AUSCHWITZ (Pologne) par le convoi parti de BEAUNE LA ROLANDE le 27 juin 1942.
 La famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République (...) demander :
 Sot un jugement déclaratif de décès (...) si le disparu est de nationalité française et appartient à l'une des catégories suivantes : Mobilisé, Prisonnier de guerre, Réfugié, Déporté ou Interné politique (...) »

Extrait du livre de Rachel Jedinak:

« Ce mois de juillet 1942, il faisait chaud. Je me souviens encore du soleil ardent, de la transpiration des corps, des cheveux que la sueur collait au front. À Ménilmontant, nous brûlions. J'imagine que mon père aussi devait être assoiffé dans le train qui l'emmena à Auschwitz. (...) Au cours du mois de juillet, on nous avertit qu'il avait été envoyé en Allemagne pour y travailler. On nous laissa avec ce mensonge et rien d'autre. »

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak, de l'extrait de son livre et en analysant les éléments donnés dans l'acte de disparition daté de 1948, comment comprends-tu le fait que Rachel parle de mensonge, lorsqu'elle évoque le sort réservé à son père ?

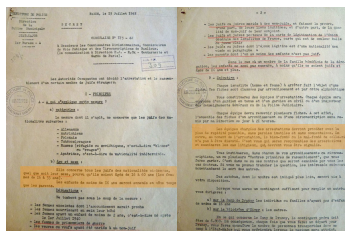
Réponse ouverte.

THÈME B : RAFLE DU VÉL D'HIV

L'élève choisit deux documents parmi les cinq proposés et effectue les tâches qui s'y rapportent.

Document B1

Extrait de la circulaire n°173-42 du 13 juin 1942 émise par la préfecture de police de Paris et deux parties transcrites, extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Extrait de la circulaire n°173-42 du 13 juin 1942 émise par la préfecture de police de Paris (page 2) afin de préparer la rafle du Vél d'hiv.

Transcription du premier extrait de la circulaire n° 173-42 du 13 juin 1942 :

« Elle [La circulaire] concerne tous les juifs des nationalités ci-dessus, quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils soient âgés de 16 à 6' ans (les femmes de 16 à 55 ans). Les enfants de moins de 16 ans seront emmenés en même temps que les parents. »

Transcription du premier extrait de la circulaire n° 173-42 du 13 juin 1942 :

« Les équipes chargées des arrestations devront procéder avec le plus de rapidité possible, sans paroles inutiles et sans commentaires. En outre, au moment de l'arrestation, le bien-fondé ou le mal-fondé de celle-ci, n'a pas à être discuté. C'est vous qui serez responsables des arrestations et examinerez les cas litigieux, qui devront être signalés. »

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Ce matin-là, à l'aube, on avait convoqué environ 5000 policiers pour leur remettre le "fichier juif", comportant les adresses et les noms de toutes les personnes juives de la région parisienne. À chacun, par groupes de deux, avaient été attribués des noms de famille, des adresses où se rendre. Tous n'étaient pas d'accord. Certains d'entre eux (...) sont allés dans les rues de Paris, principalement où vivaient beaucoup de Juifs immigrés. (...) alors, à qui voulait bien l'entendre, ils ont crié " Demain, on prendra des femmes et des enfants ! " »

Tâche de l'élève :

En comparant le récit de Rachel Jedinak, l'extrait de son livre et en analysant les deux extraits de la circulaire n°173-42, indique les deux raisons qui expliquent pourquoi certains policiers « désobéissent » aux ordres officiels ?

- ☐ Parce qu'ils en ont assez de la guerre.
- ☒ Parce que ces ordres leur semblent inhumains.
- ☐ Parce qu'ils ne veulent pas obéir aux Allemands.
- ☒ Parce qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité de leurs chefs.

Réponse fermée. Les deux bonnes réponses doivent être sélectionnées.

Document B2

Instructions de base pour la rafle du Vél'd'hiv du 4 juillet 1942 et sa transcription



Instructions de base pour la rafle du Vél' d'Hiv, rédigées le 4 juillet 1942 par Theodor Dannecker, « Hauptsturmführer » de la SS (un grade qui correspond à celui de capitaine), chargé des affaires juives à la Gestapo

Transcription des instructions de base pour la rafle du Vél' d'Hiv rédigées le 4 juillet 1942.

« Instructions de base pour la grande action parisienne contre les Juifs.

1. L'exécution pratique doit, sous la direction exclusive du IV. J., être confiée à la Police française.
2. Les 22.000 Juifs à arrêter provisoirement forment le cinquième des Juifs à Paris.
3. Le nombre est proportionnel au nombre des Juifs existant pour chaque arrondissement, si bien que le nombre des Juifs à arrêter par arrondissement peut être obtenu grâce au nombre total.
4. Les, Commissaires Centraux (Chefs de la police d'un arrondissement) s'engagent par leur signature à extraire de leur arrondissement et à interner le nombre convenable de Juifs au jour indiqué. Grâce à ce procédé, une exécution sans heurt paraît garantie.
5. La possibilité d'une évacuation des Juifs et des Juives arrêtés dans les camps prévus (par voie de fer) sera réglé par le soussigné avec le W.V.D. Paris.
6. Un accord est intervenu avec le Directeur de la Police française des Juifs, aux termes duquel celui-ci placera pendant l'action des employés – en quelque sorte en tant que surveillance – à chacun des Commissariats de police.

Signé : Dannecker
SS-Hauptsturmführer »

Tâche de l'élève :

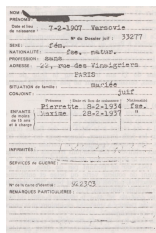
En t'aidant du récit de Rachel Jedinak et du document ci-dessus, indique qui doit procéder à l'arrestation des Juifs lors de la rafle ?

- ☐ La Gestapo ou Sicherheitspolizei (police de sécurité allemande) basée à Paris
- ☒ La police française sous les ordres du régime de Vichy
- ☐ L'armée française sous les ordres du régime de Vichy
- ☐ L'armée allemande

Réponse fermée. La bonne réponse doit être sélectionnée.

Document B3

Document issu du fichier familial de police et exemples tirés de son contenu



Exemple de document issu du « fichier familial » de la police française.

Informations inscrites sur les « fiches familiales » :

Les « fiches familiales » pouvaient contenir les informations suivantes au sujet des personnes fichées :

- Le nom et le prénom
- La date et le lieu de naissance
- Le genre et la nationalité
- La profession et l'adresse
- La situation familiale (conjoint, enfants)
- Les infirmités
- Les services de guerre
- Le numéro de la carte d'identité et du dossier juif

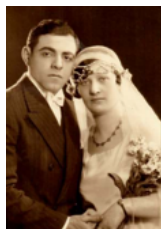
Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak et de l'exemple de la « fiche familiale » ci-dessus, relève un indice qui explique de quelle manière ce genre de document a pu faciliter les arrestations effectuées par la police française lors des rafles pour trouver les Juifs étrangers dans Paris.

Réponse ouverte

Document B4

Photographie de mariage des parents de Rachel Jedinak, le 28 mars 1928 et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Abram et Chana Psankiewicz, photographie de leur mariage (11 mars 1928).

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Ma main est toujours dans celle de ma mère, ce 16 juillet 1942. Autour de nous, tout le monde s'agite. Les bébés pleurent, des hommes demandent de l'aide et les policiers leur crient dessus. (...) D'autres enfants, épuisés, affamés et assoiffés dorment dans un coin. (...) Combien sommes-nous, enfermés ici, à ne rien comprendre de ce qui se passe ? Ma mère s'arrête. (...) Elle se met sur ses genoux, ses yeux dans les nôtres. (...) "Louise, Rachel, (...) vous allez fuir." Partir sans elle ? La laisser ? (...) je me mets à pleurer et je l'agrippe de toutes mes forces. (...) Ma mère tente de se défaire de moi. D'un coup, elle m'éloigne et en profite pour lever sa main droite et me gifler avec une force inouïe. C'était la première fois qu'elle le faisait. »

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak et de l'extrait de son livre, explique quelle est la raison, selon toi, qui pousse la mère de Rachel à la gifler aussi fort, malgré toute l'affection qu'elle a pour ses enfants ?

Réponse ouverte.



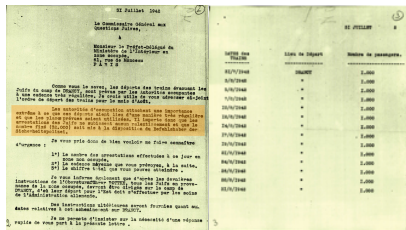
Ma rencontre avec des témoins

THÈME C : SURVIVRE DANS LA CLANDESTINITÉ

L'élève choisit deux documents parmi les quatre proposés et effectue les tâches qui s'y rapportent.

Document C1

Courrier de juillet 42 de Darquier de Pellepoix (commissaire général aux questions juives de Vichy) au ministère de l'Intérieur et transcription d'un extrait du texte



Courrier de juillet 1942, adressé par Darquier de Pellepoix (Commissaire général aux questions juives du gouvernement de Vichy) au Ministère de l'Intérieur en zone occupée.

Transcription d'un extrait de la lettre de Darquier de Pellepoix du 31 juillet 1942 :

« Les autorités d'occupation attachent une importance extrême à ce que ces départs aient lieu d'une manière très régulière et que les places prévues soient utilisées. Il importe donc que les arrestations des Juifs ne subissent aucun ralentissement et que le nombre fixé (32.000) soit mis à la disposition du Befehlshaber der Sicherheitspolizei* ».

* Commandant de la police de sûreté.

Tâche de l'élève :

À l'aide du récit de Rachel Jedinak et en analysant l'extrait du document ci-dessus, que risquent Rachel et sa sœur, bien qu'elles aient pu s'enfuir lors de la rafle du Vél' d'Hiv ?

Réponse ouverte.

Document C2

Fiche de contrôle d'une carte d'alimentation et explications de ses fonctions



Fiche de contrôle d'une carte d'alimentation pour la ville de Rennes.

Fiches de contrôle, carte d'alimentation et rationnement :

« Pendant l'occupation de la France, la population française souffre de la faim et des pénuries, notamment dans les villes. Les cartes de rationnement servaient essentiellement à réglementer ce qu'un individu avait le droit d'acheter, notamment en termes de nourriture, en fonction de son âge, de ses activités et de son lieu de résidence. Les documents nécessaires pour acheter de la nourriture étaient émis par les autorités (le

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak et des explications sur le rationnement en France pendant la Seconde Guerre mondiale, explique pourquoi il est difficile et dangereux pour les Juifs en France de se procurer de la nourriture.

Réponse ouverte.

renouvellement pouvait par exemple se faire dans une mairie) et, comme pour l'exemple ci-dessus, pouvaient contenir les informations suivantes sur leur détenteur : le nom, le prénom, le genre, la date de naissance, le lieu de naissance, la nationalité, le domicile ou encore la profession. »

Document C3

Extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Alors on nous a mises, ma sœur et moi, dans un centre pour enfants juifs rue Lamarck, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. C'était là qu'on mettait les orphelins dont les parents avaient été pris. (...) Un dimanche sur deux, nous avions le droit de rendre visite à nos familles. (...) Ma sœur a profité d'un de ces jours pour organiser notre fugue. (...) Ensuite, on m'a placée dans différents foyers, notamment des catholiques. Je passais huit jours dans une famille, huit jours dans une autre. (...) en janvier 1944, ma cousine (...) m'a procuré de faux papiers. Du jour au lendemain, je suis devenue Rolande Sannier et on a décidé de m'envoyer à Château-Renault (...). »

Tâche de l'élève :

À l'aide du récit de Rachel Jedinak et de l'extrait de son livre, sélectionne la réponse qui explique pourquoi Rachel et sa sœur s'enfuient de ce centre parisien, puis sont ballotées de foyer en foyer et changent de nom.

☐ Elles quittent le centre pour essayer de retrouver leur famille dispersée et sont hébergées par des amis.

☐ Les autorités déplacent les orphelins dans des foyers car les centres sont surpeuplés.

☒ Elles risquent d'être arrêtées puis déportées ; elles doivent donc se cacher et dissimuler leur identité.

Réponse fermée. La bonne réponse doit être sélectionnée.

Document C4

Photographie de la remise de la Légion d'honneur et de la médaille des Justes à Andrée Pasquier et extrait du discours de Rachel Jedinak lors de la cérémonie



Remise de la Légion d'honneur à Andrée Pasquier (au centre), par Rachel Jedinak (à droite) en 2010. Andrée Pasquier a également été récompensée par la médaille des Justes¹ pour avoir caché les cousins et la cousine de Rachel pendant l'occupation, et avoir aidé Rachel.

¹ La médaille des Justes est attribuée à des personnes non-juives qui ont, au péril de leur vie, aidé des personnes juives en danger sans demander de contrepartie.

Extrait du discours de Rachel Jedinak en l'honneur d'Andrée Pasquier, en 2010 :

« Chère Andrée,

La médaille des Justes et celle de la Légion d'Honneur qui vont te récompenser aujourd'hui sont bien méritées. En effet, je t'ai connue à Château-Renault en 1944. (...) Tu gardais à cette époque, mes cousins et cousine, Maurice, Gabriel et Hélène Kupferstein pour leur éviter d'être déportés. Pour toi cela était naturel. Après la déportation de mes parents, ayant vécu dans un centre pour enfants juifs puis cachée dans différents foyers, j'ai été emmenée par ma cousine Josépha, l'aînée de la fratrie, sous un faux nom à Château-Renault. J'ai été placée en nourrice chez une personne âgée dont j'ai occulté le nom. Celle-ci m'a terrorisée par des gifles et des menaces. J'avais 9 ans, je souffrais et j'avais des difficultés à communiquer. (...) Ma sœur Louise, arrivée dans ce bourg après moi, était bonne à tout faire chez de braves gens, Mr et Mme Proust qui, ayant constaté mon état physique et mental, t'ont prévenue. Tu es venue me chercher immédiatement chez cette mégère et tu m'as confiée à ta sœur et ton beau-frère, M. et Mme Saillard, ceci un mois avant la Libération. Chez eux, j'ai repris courage et volonté de vivre. Je te remercie de tout cœur de ta générosité et de ta volonté de nous avoir aidés et protégés dans ces moments difficiles pour nous (...) ».

Tâche de l'élève :

À l'aide du récit de Rachel Jedinak, de l'extrait de son discours et de la photographie ci-dessus, décris quelles ont été les conditions de vie de Rachel Jedinak lorsqu'elle était cachée et qui sont les personnes qui lui sont venues en aide.

Réponse ouverte.

THÈME D : SE RECONSTRUIRE ET TÉMOIGNER

L'élève choisit deux documents parmi les quatre proposés et effectue les tâches qui s'y rapportent.

Document D1

Plaque commémorative à l'hôtel Lutetia et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Plaque rendant hommage à celles et ceux qui, de retour de déportation en 1945, étaient accueillis à l'hôtel Lutetia.

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« À la radio, ils ont annoncé que les proches pouvaient venir visiter les survivants. Alors, avec Louise, munies d'une photographie d'eux deux, nous sommes allées à l'hôtel. (...) Nous y sommes retournées, je ne regardais pas autour de moi. Je gardais les yeux fixés sur les affiches à l'intérieur, portant le nom des rescapés. Je n'en connaissais presque aucun. Je ne sais pas combien de fois nous l'avons fait. Combien de fois nous sommes reparties du Lutetia en nous disant que la prochaine serait la bonne. Mais il a fallu du temps pour abandonner. Pour accepter que mes parents ne reviendraient plus. Ni eux, ni les quinze autres membres de cette famille qui me tenait si chaud (...). C'est un manque qui s'est installé avec le temps comme un voile sur les yeux. Une couche de chagrin au fond de la poitrine. Ce que nous avions n'était plus. »

Tâche de l'élève :

À l'aide du récit de Rachel Jedinak, de l'extrait de son livre et de la photographie ci-dessus, explique pourquoi Rachel et sa sœur se rendent régulièrement à l'hôtel Lutetia. Indique la réponse correcte.

- ☐ Le Lutetia est leur lieu d'hébergement.
- ☐ Le Lutetia accueille les enfants sans famille pour leur offrir des repas.
- ☐ Elles doivent travailler dans l'hôtel pour gagner de quoi survivre.
- ☒ Elles espèrent que leurs parents ont été rapatriés et sont là-bas.

Réponse fermée. La bonne réponse doit être sélectionnée.

Document D2

Photographie des tombes saccagées au cimetière de Carpentras en 1990 et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Deux personnes constatent les dégâts sur l'une des 34 tombes saccagées par des inconnus lors de la profanation du cimetière juif de Carpentras. Photographie prise le 10 mai 1990.

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak, de l'extrait de son livre et de la photographie ci-dessus, explique pourquoi la profanation du cimetière juif de Carpentras l'a poussée à replonger dans son passé.

Réponse ouverte.

Ma rencontre avec des témoins

« Quand mon petit-fils, après le malheureux événement du cimetière de Carpentras, est venu me demander de raconter mon histoire, il avait compris que personne ne savait. Que ses camarades de classe ignoraient ce qui s'était passé. Et les profanations n'étaient pas des anecdotes. Elles sont les symptômes d'un mal que nous ne sommes jamais parvenus à guérir et qui resurgit par ces actes. »

Document D3

Photographie de Jacques Chirac se recueillant au Mémorial de la Shoah et extrait du livre de Rachel Jedinak « Nous étions seulement des enfants »



Le président français Jacques Chirac lors de la cérémonie d'inauguration du Mémorial de la Shoah rénové, devant le mur portant les noms des 76'000 déportés juifs de France et devant des photos d'enfants. Lors de son discours du 16 juillet 1995, Jacques Chirac a reconnu « officiellement la responsabilité de la France dans la persécution des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Après la guerre, les Allemands, la Collaboration, c'était comme un mauvais cyclone qui passait. (...) Au-delà du chagrin des témoignages, c'était autre chose qu'on ne voulait pas concevoir. Le pays préférerait oublier son histoire. Ignorer que les Français ne furent pas tous résistants. Que, ce matin de juillet 1942, ce n'était pas l'ennemi allemand qui était venu nous chercher, mais bien des policiers français. »

Tâche de l'élève :

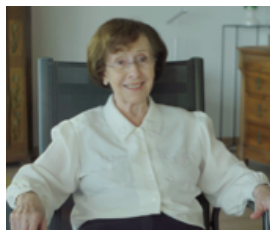
En t'aidant du récit de Rachel Jedinak, de l'extrait de son livre et des photographies ci-dessus, explique pourquoi la reconnaissance officielle de ce qu'ont subi les Juifs en France est importante pour Rachel Jedinak et les survivants.

Réponse ouverte.

Ma rencontre avec des témoins

Document D4

Deux photographies de Rachel Jedinak, l'une prise en 2019 et l'autre prise en mars 1942 et un extrait de son livre « Nous étions seulement des enfants »



Rachel Jedinak témoignant le 27 septembre 2019.



Rachel Jedinak (8 ans, à droite) et sa sœur aînée Louise (13 ans, à gauche). Photographie prise en mars 1942.

Extrait du livre de Rachel Jedinak :

« Pour ces policiers, nous n'étions pas des enfants comme les autres. Parce que nous étions juives, nous n'avions aucune valeur. On pouvait nous humilier, nous effrayer, nous faire du mal. Et on avait le droit de le faire, comme si nous le méritions. »

Tâche de l'élève :

En t'aidant du récit de Rachel Jedinak, de la citation et des photographies ci-dessus, sélectionne la ou les réponses qui expliquent, selon toi, pourquoi il est important que des personnes comme Rachel Jedinak racontent leur histoire ? Plusieurs réponses sont possibles.

Raconter son histoire permet ...

- ☐ de ne pas oublier ce qui s'est passé.
- ☐ de tisser un lien plus concret, plus vivant avec le passé.
- ☐ de compléter ce que l'on peut apprendre dans les manuels d'histoire.
- ☐ de découvrir des événements historiques à l'échelle d'une personne.
- ☐ d'apprendre du passé pour que de tels événements ne se reproduisent plus.
- ☐ de se souvenir des victimes, notamment celles dont il ne reste aucune trace.
- ☐ de mettre en garde les générations futures des dangers comme l'intolérance, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Réponse libre. Plusieurs choix possibles.



Ma rencontre avec des témoins

RACHEL JEDINAK – RÉFLEXION FINALE

Réflexion sur les matériaux

Les quatre documents traités par l'élève s'affichent à l'écran, accompagnés de la question suivante :

Qu'est-ce qui a aidé ou gêné Rachel Jedinak dans sa fuite ?

Réponse ouverte.

Lien avec le présent

Une photo de personnes ukrainiennes en fuite après l'attaque russe, à la gare de Lviv, le 12 mars 2022, s'affiche à l'écran, accompagnée de deux questions :

De quelles régions les gens fuient-ils aujourd'hui ? Cite trois régions.

Réponse ouverte.

Explique, en prenant l'exemple d'une région, pourquoi les gens fuient cet endroit.

Réponse ouverte.

Conclusion

Une photo de Rachel Jedinak s'affiche à l'écran, accompagnée de deux questions :

Quel événement du parcours de ton témoin est, pour toi, le plus marquant ?

Réponse ouverte.

Fais part à une personne de ton choix, sous forme de lettre, de ce que tu penses du parcours de vie de ton témoin.

Réponse ouverte.

Le travail est terminé. Le document de synthèse de l'ensemble du parcours effectué par l'élève s'affiche à l'écran. L'élève le sauvegarde.

 SAUVEGARDER PDF